

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE
VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO)

**RAPPORT D'AUDIT DE LA PASSATION DES MARCHES
DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO)**

FINANCEMENT : AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD) – CREDIT AFD N°CCI
167901 T

**RAPPORT D'AUDIT DE LA PASSATION DES MARCHES
(EXERCICE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2025)**

DEFINITIF

AOÛT 2025



A
Monsieur le Coordonnateur du CEA
VALOPRO

Objet : Rapport de la mission d'audit de la passation des marchés du Projet Centre d'Excellence Africain pour la Valorisation des Déchets en Produits à haute Valeur Ajoutée (CEA-VALOPRO)

Monsieur le Coordonnateur,

Conformément aux termes de référence de notre mission, nous avons procédé à l'examen des marchés initiés et conclus par la Coordination sur le premier semestre 2025. L'objectif de cette mission d'audit est de : (i) vérifier la conformité et l'exécution des procédures de passation de marchés et de la gestion des contrats au regard des dispositions de l'Accord de financement (AF) et telles qu'elles figurent dans le dernier Plan de passation de marchés approuvé ; (ii) vérifier la conformité physique et financière et (iii) examiner la capacité de l'Organe d'exécution (OE) à remplir son mandat fiduciaire.

Travaux effectués :

Conformément aux termes de référence, nos travaux ont consisté à s'assurer que les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures de passation de marché de la Banque Mondiale ou de la République de Côte d'Ivoire et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables.

De manière spécifique, nous avons ainsi effectué une revue des procédures mises en œuvre pour toutes les catégories de marchés passés au cours de l'exercice sous revue, selon les étapes classiques suivantes :

- La planification des marchés ;
- L'appel à la concurrence, l'établissement de la liste de fournisseurs ;
- L'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution des marchés et contrats ;
- L'information des candidats des résultats des consultations et les publications des avis d'attribution ;
- L'établissement des marchés et contrats ;
- L'exécution physique et financière des marchés ;
- L'archivage des documents de passation des marchés.

Conclusion :

Les conclusions de nos travaux sont consignées dans le présent rapport.

Abidjan, le 20 Août 2025

Pour le Groupement CE2C/PANAUDIT



CE2C
Cabinet d'Expertise Comptable & de Conseils
20 BP 1167 Abidjan 20
Tél : 27 22 46 78 08
Cel : 07 57 49 10 81
E-mail: infosproce2c@gmail

KONDRO Oura

Expert-Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes

CE2C - Associé-Gérant

REVUE DE LA PASSATION DES MARCHÉS

1.1. Objectifs

Conformément aux termes de référence de notre mission, nous avons procédé à l'examen des marchés initiés et conclus par la Coordination sur le premier semestre 2025. L'objectif principal visé par la revue de la passation des marchés est d'apprécier la conformité entre les procédures de passation des marchés et les modalités de gestion des contrats appliquées et les dispositions légales et réglementaires.

1.2. Travaux effectués

Sur la base du dernier Plan de Passation des Marchés (PPM) validé par l'Agence Française de Développement (AFD) le 27 Janvier 2025 et une matrice de suivi de la passation et l'exécution de l'ensemble des marchés conclus, transmise par le Projet, nous avons sélectionné un ensemble de marchés que nous avons soumis aux différentes vérifications.

Nous avons ainsi effectué une revue des procédures mises en œuvre pour toutes les catégories de marchés, selon les étapes classiques suivantes :

- La planification des marchés ;
- L'appel à la concurrence, l'établissement de la liste de fournisseurs ;
- L'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution des marchés et contrats ;
- L'information des candidats des résultats des consultations et les publications des avis d'attribution ;
- L'établissement des marchés et contrats ;
- L'exécution physique et financière des marchés ;
- L'archivage des documents de passation des marchés.

Les marchés passés par le Projet au cours du premier semestre 2025 se présentent comme suit :

Catégories	Travaux	Fournitures et services assimilés (Prestation de service)	Prestations intellectuelles	Total
Nombre Total de marchés passés	00	03	00	03
Valeurs en F CFA	00	16 909 936	00	16 909 936
Nombre Total de marchés audité	00	03	00	03
Valeurs en F CFA	00	16 909 936	00	16 909 936
Taux de couverture en nombre	00%	100%	00%	100%
Taux de couverture en valeur	00%	100%	00%	100%

Ces marchés s'analysent comme suit en fonction de la méthode de passation mise en œuvre :

	Marchés passés par le Projet				Marchés audités par le Cabinet			
Mode de passation Type de marchés	ED	AO	SCI	CF	ED	AO	SCI	CF
Travaux	00	00	00	00	00	00	00	00
Fournitures et services assimilés	03	00	00	00	03	00	00	00
Prestations intellectuelles	00	00	00	00	00	00	00	00
Total :	03	00	00	00	03	00	00	00

ED : Entente directe

AO : Appel d'Offres

SCI : Sélection de Consultant Individuel

CF : Sélection de Fournisseur (PSO, PSL, PSC)

1.3. Commentaires des auditeurs

Nos observations et commentaires se présentent comme suit :

☞ Revue de la procédure de passation des marchés et Performance

○ Planification de la Passation des Marchés

La dernière version révisée du plan de passation de marchés (PPM) a reçu l'avis de non objection (ANO) de l'Agence Française de Développement à la date du 27 Janvier 2025. Nos travaux ont été conduits sur la base de ce PPM.

Nous n'avons pas relevé d'irrégularités et d'anomalies dans le processus de validation, de communication et de mise en œuvre des marchés planifiés au cours du premier semestre 2025.

○ Avis de non-objection (ANO) de la l'Agence Francaise de Développement (AFD) et des Autorités Nationales

Nous n'avons pas d'observations a formuler sur le processus et les modalités d'information et de validation du PPM du CEA VALOPRO soumis à l'Agence Francaise de Développement (AFD) et à la Direction Général des Marchés Publics (DGMP) suivant la réglementation en vigueur. **Cependant le PPM n'a pas été transmis à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) conformément à l'article 20.1 du Code des Marchés Publics.**

- **Délai de validation du PPM**

Nos travaux ont relevé un retard dans la Validation du Plan de Passation des Marchés (PPM). En effet le PPM a reçu l'ANO de l'Agence Française de Développement à la date du 27 Janvier 2025, soit près d'un mois (01) mois après le début de l'année. Ce qui a impacté le bon déroulement des activités du Projet

- **Consultation des soumissionnaires**

Il ressort de nos travaux que les marchés ont été passés conformément aux dispositions **du Décret N°2021-909 du 22 décembre 2021 fixant les modalités des crédits budgétaires dans le cadre des procédures prévues par le Code des marchés publics.**

ANNEXES

ANNEXE : LISTE DES MARCHES

Intitulé du marché	Montant du marché	Type de marché	Mode de passation	Statut
Assurances maladie du personnel	8 825 995	Fourniture	PSD	Audité
Fournitures de carburants - lubrifiants	6 559 570	Fourniture	PSD	Audité
Assurances automobiles	1 524 371	Fourniture	PSD	Audité